

27.06.

**MAIRIE
DE
TOULOUSE**

Marie-Ange ALET-RICARD
Conseiller Délégué
Présidente de la Commission
d'Appel d'Offres
P.R.M.

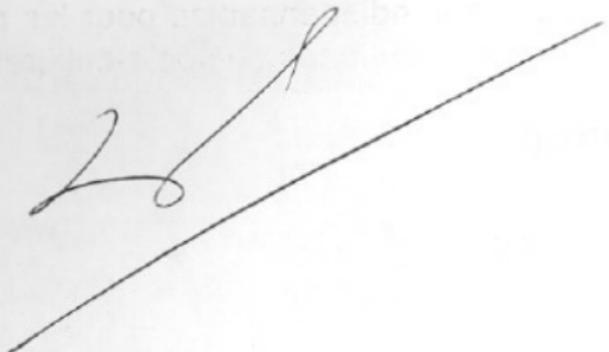
Avec mes compliments

17, rue de Rémusat
31000 Toulouse

Tel. 05 61 22 20 64

Fax 05 61 22 39 27

E-mail : marie-ange.alet-ricard@mairie-toulouse.fr

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'A' followed by a long horizontal line extending to the right.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
PROTECTION DE LA FORET PRIMAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons déjà évoqué l'utilisation des bois tropicaux issus de forêts primaires. Au titre de notre politique du développement durable, nous souhaitons évidemment les préserver.

Le bois exotique est de nos jours assez peu utilisé dans nos bâtiments. Les menuiseries extérieures sont en aluminium ou en matière plastique. Seules quelques rénovations nécessitent l'emploi de bois tropicaux pour assurer la pérennité, l'absence de déformations ou pour améliorer la résistance au feu.

Même si notre consommation très limitée rend notre geste symbolique, je vous propose d'aller plus loin.

A l'avenir, nous imposerons donc dans nos cahiers des charges l'utilisation de bois provenant de forêts gérés de manière durable en imposant leur certification.

Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article unique : Les cahiers des charges des opérations de construction réalisées par la Ville préciseront que les bois utilisés seront d'essence Ouest ou Nord-Européenne ou à défaut devront provenir d'une exploitation justifiant d'une exploitation durable (label PEFC – Pan European Forest Certification Council ou FSC – Forest Stewardship Council du WWF – World Wildlife Fund ou similaire).

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,**